



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15637</b>	<b>De Mme Chantal Jourdan</b> ( Socialistes et apparentés - Orne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Groupes de niveau et dotations horaires globales	<b>Analyse</b> > Groupes de niveau et dotations horaires globales.
Question publiée au JO le : <b>27/02/2024</b> Date de signalement : <b>30/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Chantal Jourdan attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les importantes craintes de la communauté éducative qui commence à constater les effets des dernières annonces gouvernementales. La plus grande inquiétude concerne la mise en place des groupes de niveau alors que les dotations horaires globales n'augmentent pas ou quasiment pas. Concrètement, cela implique pour certains établissements l'impossibilité de maintenir des options comme le latin ou l'allemand ou l'impossibilité de maintenir les groupes de sciences et de langues. Ce sont les conditions d'apprentissage qui sont directement impactées. La mise en place de groupes de niveau est déjà largement contestée sur le plan pédagogique et Mme la députée espère que les députés pourront rapidement auditionner Mme la ministre à ce sujet. En effet, le risque de stigmatisation et de sentiment d'exclusion pour les élèves est réel, notamment pour les élèves en difficulté. Cela risque de fractionner la classe et abîmer la notion d'entraide. Par ailleurs, la constitution de ces groupes va compliquer la constitution des classes pour les équipes et poser des problèmes d'emploi du temps, les professeurs de français et de mathématiques ne pourront plus être professeurs principaux en 6e et en 5e. Si toutefois cette mise en place va jusqu'à son terme, elle ne peut absolument se faire sans moyens supplémentaires. Les enseignants se trouvent déjà surchargés par l'ensemble des problématiques annexes à leur fonction d'enseignement qui sont en croissance constante. L'éducation nationale a déjà grandement besoin d'enseignants supplémentaires mais aussi de personnels supplémentaires tels que des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), infirmiers, psychologues, etc. et de renfort dans les vies scolaires. Sans moyens supplémentaires, la création des groupes de niveaux ne va faire que renforcer ces problématiques et par ricochet, renforcer la crise de recrutement que connaît l'éducation nationale. Par ailleurs, des inquiétudes sont également remontées à Mme la députée concernant le renforcement des cours de théâtre qui pourrait engendrer une perte d'heures pour les enseignements de musique ou d'arts plastiques. Évidemment, les cours de théâtre sont une chance pour les élèves mais cela ne peut se faire au détriment des autres enseignements artistiques qui sont tout aussi importants pour le développement des enfants. Dans les faits, certains enseignants se voient fortement poussés d'accepter l'enseignement du théâtre. Qu'en sera-t-il de la formation des enseignants qui n'a pas débuté pour un enseignement qui doit commencer dans quelques mois ? Aussi, elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement compte proposer pour accompagner humainement et financièrement ces dernières réformes à hauteur des besoins.